

Comité Syndical du 8 juillet 2019**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi huit juillet à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 02/07/2019, après une première convocation régulièrement adressée le 25/06/2019 pour un comité syndical le 1^{er} juillet 2019 faute de quorum.

Pas de condition de quorum.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 82 délégués

n° ordre 2019-11

Présents : 26 votants : 30

Étaient présents : 26 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mesdames Christine BIELLE, Christiane BARROUX, Messieurs Daniel GUIHARD, Michel PEDURAND, Bernard COURET, Robert BETTI, Patrick JEANNEY, Philippe LAGARDE, Pascal MIKOLAJEZYK, Michel MANEC, François COLLADO, Jacques DUMAIS, Aldo RUGGERI, Marc PENICAUD. **(14 présents)**

Albret Communauté : Mesdames Valérie TONIN, Liliane GRISO, Paulette LABORDE, Evelyne CASEROTTO, Messieurs Alain LORENZELLI, Guy LATOUR, André TOURON, Alain POLO, Roland MONTHEAU, Joël CHRETIEN, Claude MARIN, Christophe BESSIERES. **(12 présents)**

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique

Madame Aurélie CERZUELA : Chargée de communication

Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

Pouvoirs de vote : (4 pouvoirs)

Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : /

Albret Communauté : (4 pouvoirs)

Monsieur Pierre DAGRAS à Monsieur André TOURON

Monsieur Francis MALISANI à Monsieur Christophe BESSIERES

Monsieur Daniel AIRODO à Monsieur Roland MONTHEAU

Monsieur Robert LINOSSIER à Madame Paulette LABORDE

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DUMAIS

N° ordre . 2019-11**Présentation du rapport d'activité 2018**

M. le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2018, établi conformément au décret n°2015-1827 du 20 décembre 2015.

M. le Président propose à l'ensemble des membres du Comité Syndical d'adopter ce rapport. Ce dernier sera transmis aux collectivités adhérentes.

Il précise que ce rapport est téléchargeable sur le site internet du syndicat : www.smictomlgb.fr.

Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,
- **APPROUVE le rapport d'activité 2018**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Président
Alain LORENZELLI

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	30
Pour	30
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 10/07/2019